

Le Dimanche
de
Roubaix-Tourcoing

Hébdomadaire
Illustré

Quatre pages d'actualités
de toutes
- et de nos feuilletons -
- intéressants -

20 cent. à tous ses vendeurs
ou dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22 00;	6 mois, 40 00;	1 an, 76 00
Autres départements.....	32 00;	48 00;	80 00
Belgique.....	35 00;	52 00;	90 00
Union Postale; Tarif A.....	35 00;	52 00;	90 00
Tarif B.....	38 00;	56 00;	100 00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.53, 327.52, 327.54
TOURCOING..... 22, rue Garat. Tél. 37
LILLE..... 3, rue Palmarès. Tél. 438.51
ANNONCES..... PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Richelieu 66.72
MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 5.64

DELHAYE
BOURNE DE L'INDUSTRIE
A VOTRE SERVICE

chez Delhaye Industrie
100 rue de la Station
100 rue de la Station

GOBERT
204, rue Nationale
LILLE

Les élections municipales

Les élections municipales auront lieu, on le sait, dans quelques mois. Dans les milieux politiques, on commence à parler beaucoup de cet événement important, préface de la grande consultation de 1936, et qui peut avoir sur les destinées du pays une influence considérable.

Le renouvellement des conseils municipaux a une portée dont ne se font pas une idée juste ceux qui situent cette opération seulement dans le cadre restreint de la commune, sans en voir les conséquences sur le plan régional et national.

Evidemment, les considérations locales, les questions de clocher jouent dans ce scrutin, un rôle indéniable et qui, jusqu'à un certain point, fausse le sens purément politique et général du verdict populaire. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que la gravité des problèmes que les municipalités ont à résoudre suffirait amplement à elle seule à justifier l'intérêt que les populations doivent porter à ces manifestations du suffrage universel.

Administrateurs, comptables, répartiteurs, les édiles sont responsables de la gestion des ressources communales. Ils établissent le budget des dépenses et des recettes, et selon qu'ils pratiquent une sage économie ou jettent sans compter l'argent des contribuables dans le gouffre sans fond de la démagogie ou de la surenchère électorale, les finances locales sont bien ou mal gérées et les centimes additionnels allongent plus ou moins nos feuilles de contributions.

On a vu des municipalités gaspiller en dépenses somptuaires la fortune laissée par leurs prédécesseurs plus ménagers des deniers publics. Quand les assemblées municipales continuent à la mairie l'œuvre partisane et politicienne des partis, alors l'argent de tous ne sert surtout qu'à financer la propagande et à préparer les élections futures. Si les dirigeants de la cité se lassent manœuvrer, comme cela arrive trop souvent, par les dirigeants des groupes et des syndicats, la cité elle-même n'est plus qu'un champ de bataille perpétuelle où les doctrines s'affrontent jusque dans la rue, étant bien entendu que c'est le contribuable qui paiera les pots cassés.

L'intérêt des populations est donc forcément et directement engagé dans les élections municipales. Mais il y a d'autres raisons qui doivent retenir l'attention des citoyens.

Qu'on le veuille ou non, toutes les élections, en France, ont de plus en plus un caractère politique nettement défini. On vote pour les défenseurs de la cité, du département, du pays, soit, mais on vote aussi, on vote surtout, pour ou contre tel ou tel parti, pour ou contre tel ou tel programme d'action politique ou sociale. C'est peut-être regrettable, particulièrement quand il s'agit de la commune, ou de la région qui n'ont besoin pour être bien administrées que de compétence et de bonne volonté, mais c'est un fait qu'il faut accepter sous peine de voir les choses sous un angle déformateur.

Les politiciens de métier ou de vocation ont exploité cette situation depuis longtemps au profit de leurs partis. Ils ont vu tout l'avantage qu'un mouvement politique pouvait retirer, par exemple, de la prise des hôtels de ville, positions avancées qui favorisent singulièrement l'assaut des fortifications départementales ou parlementaires. Et que d'édiles ont glissé tout naturellement des marches des mariages sur les bancs du Palais-Bourbon ou dans les fauteuils du Luxembourg.

Justement, la tactique des socialistes et des communistes n'est-elle pas de s'emparer des municipalités, certains qu'ils sont de posséder ainsi, dans un temps donné, les leviers de commande de la politique générale. Et c'est pourquoi la présence des marxistes de toute obédience dans les hôtels de ville constitue pour le pays et le régime le plus grave danger. Ce n'est pas dans le

Et voici des fleurs printanières...



LES PREMIÈRES TULIPES PRINTANIÈRES (Ph. Franco-Press)

Un milliard pour combattre le chômage dans les Régions libérées

M. Duez, l'éminent doyen de la Faculté de droit de Lille, rappelle et précise l'obligation faite par la loi au Gouvernement, non pas de créer, mais d'organiser le fonds commun des Régions libérées

Après le vote à l'unanimité du Conseil général du Nord, et étant donné l'importance vitale de la question pour nos régions, nous avons demandé, au point de vue juridique, l'opinion, autorisée entre toutes, de M. le professeur Duez.

Celui-ci a bien voulu nous faire remarquer qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, de voter une loi nouvelle, mais simplement, par le moyen de la loi de finances, d'aménager le fonds commun et de le rendre à sa destination légale.

Comme le rappelle opportunément M. Duez, le rapporteur de la loi organique de 1919 a pris soin d'indiquer, avec une approbation unanime, que ce fonds commun a pour objet la réparation des préjudices généraux ou collectifs.

L'article 7 de la loi du 17 avril 1919 dispose : « Dans le cas où le rempli n'est pas effectué, l'indemnité est cependant calculée en y comprenant le montant de la perte subie et les frais supplémentaires. Le sinistré reçoit le montant de la perte subie. Les frais supplémentaires de reconstitution seront, dans les conditions déterminées par la loi de



M. A. DUEZ, doyen de la Faculté de Droit à Lille

finances, attribuées à un fond commun pour être employés au profit des régions libérées. »

Ce texte est clair dans le principe qu'il pose. Au sinistré qui ne remplit pas, la perte subie, aux régions libérées, les frais supplémentaires; dans ce cas, la perte subie est directement allouée au sinistré. Les frais supplémentaires sont indirectement attribués aux collectivités locales (départements, communes) par le système du fonds commun. Le législateur ne s'est pas, en effet, contenté de dire que l'Etat devait employer les frais supplémentaires au profit des régions libérées; il a précisé que cet emploi se ferait par le procédé du fonds commun qui est essentiellement un fonds alimenté par des deniers de l'Etat (ici, les frais supplémentaires non attribués) et destinés à alimenter les budgets locaux entre lesquels il est réparti; le fonds commun engendre, au profit des budgets locaux, une sorte de subvention consolidée de l'Etat.

Lors de la deuxième délibération de la Chambre des députés, M. Desplas, président de la commission, a lumineusement commenté cette disposition, de la loi de 1919 : « Il faut que nous tenions compte de deux sinistrés : le sinistré individuel qui, lui, va être dédommagé à concurrence du montant de la perte subie; puis nous devons tenir compte aussi des dommages indirects qui auront été causés dans les communes et les départements. Nous avons décidé que l'indemnité, même dans l'hypothèse de non-remplissement, serait calculée non seulement sur la perte subie, mais encore sur les frais supplémentaires. Pour mettre d'accord nos préoccupations générales avec l'équité, nous avons transformé purement et simplement une question de destination et nous avons dit : le premier élément de la perte subie ira à sa destination qui est la réparation du préjudice individuel, et, par conséquent, c'est le sinistré qui

La victoire sur la crise sera l'œuvre de tous

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 26 janvier (Minuit).

Dans le vigoureux discours qu'il a prononcé vendredi à la Chambre, M. Flandin a déclaré qu'il déposerait, dans la semaine qui vient, un projet destiné à réembaucher un certain nombre de chômeurs. Le problème du chômage est, en effet, un des plus tragiques qui se présentent à l'heure actuelle devant nos dirigeants. Le nombre des sans-travail s'accroissant de semaine en semaine, il importe de rechercher un remède immédiat, sans attendre une amélioration du mouvement des affaires. Cette amélioration ne pourra se produire d'ailleurs que progressivement. Pour aller au plus pressé, M. Flandin, d'accord avec M. Jacquier, ministre du Travail, va donc déposer un projet qui prévoit des subventions de réembauchage pour certaines industries. La politique du Gouvernement, sur ce point, n'est pas de multiplier les allocations de chômage, mais de trouver du travail à ceux qui n'en ont pas.

Ainsi, outre la réalisation des grands travaux prévus par le plan Marquet, le Cabinet Flandin veut aider au réembauchage, même dans l'industrie privée. L'initiative est excellente et rencontrera dans le pays une faveur certaine.

Quant à la lutte de longue haleine menée par M. Flandin contre la crise économique, on ne pourra en connaître les résultats que dans de longues semaines, quelques mois peut-être. C'est dire que l'opinion a besoin de patience et de sang-froid; c'est dire surtout que le Parlement doit se faire un devoir de ne pas troubler le pays des intrigues de partis et des agitations de couloirs. Le Gouvernement repousse comme une solution de facilité la dévaluation de la monnaie. Il estime à juste titre (voir le discours de M. Flandin) que l'expérience anglaise et américaine ne pourra être jugée avec toutes ses conséquences que lorsqu'elle sera vraiment terminée.

Evitons à notre pays les piqûres de morphine. Il n'est pas démontré que la guerre soit impossible dans l'état actuel de notre économie.

Remettons, selon l'expression de M. Flandin, de l'ordre dans la maison. C'est de cet effort que renaitra la confiance, que sortira une nouvelle période d'activité. Mais à cet effort, tous doivent s'associer et le Parlement, avant qu'il ne favorise, le régime parlementaire serait finalement en péril mortel.

Une réunion du Comité interministériel de l'économie nationale

Paris, 26 janvier. — Le Comité interministériel de l'économie nationale, s'est réuni samedi après-midi, à la présidence du Conseil, sous la présidence de M. P.-E. Flandin. Assistaient à la séance : MM. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères; Régnier, ministre de l'Intérieur; Henry Roy, ministre des Travaux publics; Marchandeau, ministre du Commerce; Cassez, ministre de l'Agriculture; Jacquier, ministre du Travail et William Bertrand, ministre de la Marine marchande.

M. Jacquier, ministre du Travail, a fait l'exposé de la situation du chômage. Il a exposé un certain nombre de mesures qui ont été adoptées par le Conseil. Un décret sera soumis au prochain Conseil des ministres, attribuant la subvention d'Etat, comme en matière d'indemnité de chômage, aux fonds de chômage qui revalorisent aux employeurs, précédant au réembauchage d'ouvriers, la contrepartie des indemnités de chômage.

Le Gouvernement insistera auprès du Sénat pour le vote d'urgence du projet de loi prolongeant jusqu'à 14 ans, la fréquentation scolaire obligatoire.

Il sera introduit dans tous les règlements régissant les statuts du personnel des services publics, une interdiction générale de cumul d'un emploi public et d'un emploi privé, sauf dérogation expresse et exceptionnelle. Un projet de loi sera soumis au prochain Conseil des ministres, autorisant dans certaines conditions, la limitation des heures de travail.

Le Comité a examiné ensuite la question des engrais azotés. Grâce à des accords intervenus entre le ministre des Travaux publics et le ministre de l'Agriculture, sous les auspices du Président du Conseil, une base de 45 sera appliquée pour la campagne en cours, sur le prix de tous les engrais azotés minéraux, produits en France ou importés.

Cette base sera obtenue par une pérennité résultant d'un versement demandé aux importateurs de nitrate de soude et d'une contribution volontaire des industriels français producteurs d'engrais azotés synthétiques.

M. Cassez, ministre de l'Agriculture, a fait adopter par le Conseil un programme de construction de silos à blé pour la conservation d'une première tranche d'un million de quintaux du stock de sécurité. Il a été enfin procédé à un premier examen d'un projet de loi relatif à l'assainissement des marchés de la viande et des produits laitiers.

Aujourd'hui, à Lille, Praxille Gydé met en jeu son titre de champion d'Europe contre Huguenin

Gydé-Huguenin ! Roubaix contre Paris ! Champion d'Europe contre champion de France !

Combien de fois depuis une semaine avons-nous entendu évoquer ainsi la grande bataille qui va se dérouler cette après-midi au Palais de la Boxe, à Lille ? Il est certain que cette rencontre, bénéficiant de l'engouement des sportifs nordistes et elle en vaut certainement la peine. Elle s'imposait, d'ailleurs, puisque, le 5 février dernier, Gydé et Huguenin se trouvaient déjà aux prises à Lille et que la décision qui « donna » Gydé vainqueur parut contestable à certains.

Ce sera la huitième fois que le petit champion roubaixien, avec une belle cranerie, mettra son titre en jeu depuis qu'il vainquit le champion d'Allemagne, Willie Metzner, le 1^{er} novembre 1932.

Succesivement, Gydé battit : Degand, champion de Belgique; Arilla, champion d'Espagne; Federico Ruiz, Atansa, Kid O'Leary, ancien champion de France et d'Europe. Gabès ainsi, bien entendu que Huguenin :

« Que fera Gydé devant son redoutable adversaire ? Huguenin s'est imposé avant tout comme un redoutable cogneur et nombreux sont les combats qu'il gagna avant la limite. Il possède une droite qui a fait ses preuves et il va s'employer tout au long des 15 rounds pour tenter de la placer avec succès.

S'il est en bonne forme — et il a dû s'entraîner particulièrement pour ce combat primordial — s'il a conservé toutes ses qualités de puncheur, il sera certainement très dangereux et sa fameuse droite pourrait bien causer des ravages.

Nous n'avons pu assister à l'entraînement d'Huguenin; mais nous avons suivi celui de Praxille Gydé.



Gydé (Photo Bessé)

arrivé samedi en gare de Lille. Il était accompagné de sa femme, de M. Ponthieu, son dévoué manager et d'un entraîneur habituel, M. Cocantin.

Tous quatre furent reçus par MM. Bayard frères, au nom de l'A. S. F., et



L'ARRIVÉE D'HUGUENIN EN GARE DE LILLE. De droite à gauche : M^{me} HUGUENIN, MAURICE HUGUENIN ET SON MANAGER, M. DE PONTHEIU (Ph. du J. de R.)

Disons, sans aucun parti pris, que notre petit champion nous a paru avoir retrouvé ses moyens d'antan. Pendant longtemps Gydé — malade — fit des combats dont quelques-uns furent victorieux, et il semblait avoir perdu sa vitalité, sa souplesse, son jeu de jambes qui le rendaient si difficile à battre.

L'ode de Berck-Plage a-t-il produit son effet ? Nous avons vu en tout cas un Gydé alerte et gai, qui a travaillé d'arrache-pied pour redevenir le beau petit champion qu'il fut.

S'il est sur le ring, en aussi belle forme qu'à l'entraînement, Praxille peut étonner bien des sportifs. Sa science de la boxe, sa vitesse lui permettront sans aucun doute de marquer de nombreux points, et sa garde serrée d'éviter la droite de Belleveuil qui tentera sans doute, de placer le « coup dur ».

Alors ? Victoire aux points de Gydé, ou victoire avant la limite de Huguenin ? Il est bien difficile de conclure. L'important, est que nous allons vivre cette après-midi, une ardente bataille. Souhaitons qu'elle se déroule sportivement.

Par le rapide de 12 h. 50, Huguenin est

par deux journalistes, dont le rédacteur du Journal de Roubaix.

Nous avons posé à Huguenin les rituelles questions.

Le Parisien qui avait fait un excellent voyage, espère réaliser une belle performance devant le public nordiste. Il est en bonne condition physique et son moral est excellent.

Signalons que par le même train est arrivée l'équipe des S. O. de Montpellier, qui rencontre dimanche après-midi, au Crétinier, l'« Excelsior A. C. de Roubaix. Nous avons pu ainsi saluer l'ex-olympion Meurisse.

Dans un dessein éminemment sportif, les dirigeants de l'Association Sportive des Flandres avaient organisé pour samedi soir, au Palais des sports de la Foire commerciale, un entraînement d'Huguenin. De nombreux amateurs s'étaient rendus dans la grande salle du Palais pour y assister.

Mais le manager, M. Ponthieu, estimant à juste titre que l'entraînement de son poulain est terminé, ne voulut pas de sparring-partner et Huguenin se livra simplement à une démonstration de deux rounds dans le vide.

Une prise d'armes au Bourget



Une prise d'armes a eu lieu au Bourget, à l'occasion de la remise de décorations, par le général Denain, ministre de l'Air, au général de Vergennes et au commandant Bonnot, qui conduisit plusieurs fois au succès la Croix-du-Sud.

VOICI LE GÉNÉRAL DENAIN DÉCORANT LE CAPITAINE HÉBARD, COMMANDANT EN SECOND DE LA 2^e COMPAGNIE SUR, A CÔTÉ DU CAPITAINE HÉBARD, LE COMMANDANT BONNOT

Le Salon des Arts ménagers va s'ouvrir au Grand Palais, à Paris



C'est le 1^{er} février que s'ouvre, au Grand-Palais, la XII^e Salon des Arts ménagers. Voici une vue intérieure du Salon, où l'on achève les derniers préparatifs.